



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 27 novembre 2019 20H00

**Date de la convocation :** 17 octobre 2019

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** DURUPT Nadège,

**Pouvoirs :** /

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** COULON Arnaud.

✂ **Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2019 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 2 absentions de personnes absentes.

#### **Propos préalables**

M. le maire remercie tous les élus qui se sont rendus disponibles pour la cérémonie du 11 novembre ainsi que l'ensemble des participants venus nombreux à cette commémoration.

Merci également aux conseillers municipaux et à l'association du restaurant scolaire pour l'organisation de cette journée d'inauguration du 26 octobre au cours de laquelle les manziatys ont pu découvrir ce nouveau lieu de restauration pour leurs enfants.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour « Point n°4 – compétences facultatives de la CCBS »

#### **1) GARANTIES D'EMPRUNTS DEMEURES ACCESS**

Lors du conseil municipal du 21 février 2018, M. le maire avait présenté au conseil municipal le projet de la SCIC HLM « Demeures Access » (anciennement Demeures de Saône) de réalisation de 9 lots. Le conseil municipal avait alors délibéré pour permettre :

- 7 lots en accession maitrisée
- 2 lots en accession sécurisée.

Pour cette opération, le lotisseur a souscrit un prêt auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 625 000.00 € au taux Euribor flooré de 0 +1.9%. Ce prêt matérialisé par une ligne d'engagement dont le déblocage s'effectue au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux et se comble par le produit des ventes avant l'échéance finale fixée au 31 janvier 2020. Pour ce prêt, le conseil municipal a délibéré pour accorder une garantie à hauteur de 30% soit 187 500.00 €.

Le 24 octobre 2018, le conseil municipal a délibéré pour accorder une garantie d'emprunt pour le premier lot à hauteur de 30% soit 71 220.00 € sur une durée de 7 ans .

Le conseil municipal a délibéré le 23 octobre 2019 pour accorder une garantie d'emprunt pour le deuxième lot à hauteur 30% soit 63 248.40 € sur une durée de sept ans.

Le lotisseur a soumis un troisième dossier à l'examen du conseil municipal en accession sécurisée.

Le conseil départemental de l'Ain a une réglementation évolutive en matière de garanties d'emprunt. En effet, chaque année il détermine de manière unilatérale pour les communes le pourcentage qu'elles doivent appliquer pour garantir un emprunt. Ce pourcentage est de 50% pour ce qui concerne Manziat et il constitue une condition impérative à l'examen du dossier par le département.

M. le maire rappelle également au conseil que les textes ne prévoient pas de limite prudentielle pour les garanties d'emprunt en termes de logements sociaux.

M. le maire a convié M. Corbet, Directeur Général de Demeures Access afin qu'il expose le projet à l'ensemble des conseillers municipaux et réponde à leurs questions. M. le maire suspend la séance et donne la parole à M. Corbet qui donne quelques précisions sur l'accession sécurisée :

- Avant de devenir propriétaire, l'occupant du bien est tout d'abord locataire, et c'est par le biais d'une levée d'option qu'il acquiert la propriété du bien. Cette levée d'option marque la fin de la garantie d'emprunt consentie par la commune (pour information la garantie accordée sur la 1<sup>ère</sup> maison devrait s'éteindre en mars 2020).

- Pour l'acquéreur, la TVA et les taxes applicables sont moins élevées que pour une accession maitrisée.

- Demeures Access a une obligation de rachat des biens pendant 15 ans

- la possibilité d'avoir un 3<sup>ème</sup> lot en accession sécurisée permettrait à une famille de Manziat d'acquérir un bien sur la commune où elle est actuellement en location.

Après avoir répondu aux questions des conseillers municipaux, M. Corbet quitte le conseil.

M. le maire ouvre de nouveau la séance.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur :

- La modification de la répartition initialement prévue (7 lots en accession maitrisée et 2 lots en accession sécurisée) en 6 lots en accession maitrisée et 3 lots en accession sécurisée,

- La modification de la décision prise par le conseil municipal le 24 octobre dernier portant sur l'opération 1 du lotissement pour laquelle l'acquéreur devrait lever l'option en mars 2020 en statuant ainsi qu'il suit. L'opération porte sur un logement individuel T5 pour un montant de 250 461.22 €. Le montant du prêt à garantir est de 237 404.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 118 520.00 € (soit 50%, 71 220.00 € avait été prévu lors du conseil du 24 octobre 2018), le surplus étant garanti par le conseil départemental de Saône et Loire,

- La modification de la décision prise par le conseil municipal le 23 octobre dernier portant sur l'opération 2 du lotissement. L'opération porte sur un logement individuel T5 dont l'achèvement est prévu en juillet 2020 pour un montant de 234 655.21 €. Le montant du prêt à garantir est de 210 828.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 105 414.00 € (soit 50%), le surplus pourrait ainsi être garanti par le conseil départemental de l'Ain,

- La garantie de l'emprunt pour l'opération 3 du lotissement. L'opération porte sur un logement individuel T4 dont l'achèvement est prévu en mars 2021 pour un montant de 227 000.00 €. Le montant du prêt à garantir est de 164 182.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 82 091.00 € (soit 50%), le surplus pourrait ainsi être garanti par le conseil départemental de l'Ain,

- L'autorisation a donner afin que M. le maire puisse signer tout acte de cautionnement correspondant.

Vu les articles L 2552-1 et L2552-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles 2288 et suivant du code civil relatifs au cautionnement

Vu les délibérations du conseil municipal des 24 octobre 2018 et 23 octobre 2019.

Considérant la demande de la SCIC HLM « Demeures Access »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité autorise :

- La modification de la répartition initialement prévue (7 lots en accession maitrisée et 2 lots en accession sécurisée) en 6 lots en accession maitrisée et 3 lots en accession sécurisée,

- La modification de la décision prise le 24 octobre dernier portant sur l'opération 1 du lotissement pour laquelle l'acquéreur devrait lever l'option en mars 2020 en statuant ainsi qu'il suit. L'opération porte sur un logement individuel T5 pour un montant de 250 461.22 €. Le montant du prêt à garantir est de 237 404.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 118 520.00 € (soit 50 % ,71 220.00 € avait été prévu lors du conseil du 24 octobre 2018), le surplus étant garanti par le conseil départemental de Saône et Loire,

- La modification de la décision prise le 23 octobre dernier portant sur l'opération 2 du lotissement. L'opération porte sur un logement individuel T5 dont l'achèvement est prévu en juillet

2020 pour un montant de 234 655.21 €. Le montant du prêt à garantir est de 210 828.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 105 414.00 € (soit 50%, 63 248.40 € avait été prévu lors du conseil du 23 octobre 2019), le surplus pourrait ainsi être garanti par le conseil départemental de l'Ain,

- La garantie d'emprunt pour l'opération 3 du lotissement. L'opération porte sur un logement individuel T4 dont l'achèvement est prévu en mars 2021 pour un montant de 227 000.00 €. Le montant du prêt à garantir est de 164 182.00 € pour une durée de 7 ans. Le montant garanti par la commune serait de 82 091.00 € (soit 50%), le surplus pourrait ainsi être garanti par le conseil départemental de l'Ain,

- M. le maire a signer tout acte de cautionnement correspondant.

## **2) APPROBATION DES COMPTES DE LA SEMCODA**

La commune détient 240 actions de la S.E.M.C.O.D.A. A ce titre elle fait partie de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.C.O.D.A. qui s'est réunie le 17 septembre 2018.

L'article L.1524.5 al 14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

M. le maire invite le conseil a faire part de ses remarques sur le rapport sur les comptes 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524.5 al 14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité approuve le rapport de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.C.O.D.A. en date du 17 septembre 2018.

## **3) REAMENAGEMENT RD 933 ENTREE SUD**

M. le maire rappelle au conseil, que la commune envisage de réaménager l'entrée sud de Manziat. Au regard de la complexité des travaux, la commune a fait appel à l'agence 01 pour l'assister dans cette mission. La première étape est la réalisation d'un relevé topographique.

En vertu de la délibération du 16 avril 2014, basée sur les articles L2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales, M. le maire informe le conseil que suite à une consultation faite auprès de trois géomètres-experts, il a retenu la proposition du cabinet Axis Conseils pour un montant de 3 250.00 € H.T.

## **4) MISE A JOUR DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA CCBS**

2016, Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté la fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux.

Par délibération en date du 8 juillet 2019, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Il convient également de mettre à jour les compétences facultatives.

Après avoir rapproché les statuts des deux anciennes Communautés de Communes, et au regard des interventions communautaires, la proposition est la suivante :

### **I – COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **Actions en faveur des élèves :**

- Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté : RASED
  - Achat de matériel pédagogique et fournitures diverses.
- Classe d'intégration scolaire / Unités localisées pour l'inclusion scolaire : CLIS / ULIS
  - Gestion de l'immobilier, du mobilier, du matériel pédagogique pour le fonctionnement - Surveillance des élèves de la CLIS / ULIS de Bâgé-Dommartin au restaurant scolaire.
- Médecine scolaire : participation aux dépenses du centre de médecine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire communautaire, excepté les rémunérations et frais de déplacement du personnel de l'éducation nationale.

- Soutien à l'apprentissage de la natation - transports et séances - à la piscine Archipel, en cohérence avec les circulaires de l'Education Nationale, un trimestre scolaire par an, par élève et pour les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges publics Antoine Chintreuil à Pont-de-Vaux, Roger Poulard à Bâgé-Dommartin et le collège privé Saint-Charles à Feillens, déduction faite des aides attribuées par le Conseil Départemental de l'Ain.
- Soutien aux frais de transport des établissements d'enseignement primaire publics et privés pour les activités périscolaires organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré – USEP – et l'Union Générale Sportive Libre – UGSEL.
- Elaboration, coordination et suivi du Projet Educatif Local.

#### Aide en faveur des bibliothèques du territoire :

- Informatisation et mise en réseau des bibliothèques - Mise à disposition des bibliothèques de fonds documentaires - Participation aux animations mises en place avec les bibliothèques municipales.

#### Aide en faveur du milieu associatif :

- Soutien aux associations dont l'action est en lien avec les compétences de la Communauté de Communes, la promotion du territoire communautaire, la promotion culturelle et sportive et l'exploitation des espaces agricoles
- Soutien aux comités de jumelage dans le cadre des jumelages du canton de Replonges avec celui de Bad Waldsee et du canton de Pont-de-Vaux avec Dornhan.
- Système audio-visuel et panneaux situés à l'église de Saint-André-de-Bâgé.
- Soutien, mise en place du balisage et promotion des sentiers de randonnées du territoire communautaire.

#### Tourisme

- Entretien et gestion de la « maison du tourisme, de l'eau et de la nature ».
- Aménagement, entretien et gestion du port de plaisance à Pont-de-Vaux et de ses équipements : canal, écluse, capitainerie.
- Equipement, gestion et entretien du camping « Champ d'été » à Reyssouze.
- Equipement, entretien et gestion du plan d'eau à Reyssouze.
- Equipement, entretien et gestion d'un bateau-restaurant fluvial.

#### Autres

- Entretien et fonctionnement d'un chenil situé à la déchèterie à Feillens.
- Convention avec tout organisme habilité à cet effet pour l'accueil et la garde des chats et chiens errants ou en état de divagation sur le domaine public.
- Campagnes annuelles de dératissage des égouts et fossés sensibles.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise à jour des compétences facultatives telle que détaillée ci-dessus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées,  
APPROUVE l'intérêt communautaire des compétences facultatives proposées.

#### Assemblées générales

M. le maire demande un point sur les différentes assemblées générales qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal.

⇒ OGEC le 5 novembre (M. le maire, CATHERIN Agnès) : Un bilan en négatif cette année notamment dû au remplacement de la chaudière. L'OGEC envisage de louer la salle de motricité. A ce jour 46 élèves de Manziat, et 53 élèves des communes extérieures.

⇒ Club de l'Amitié le 6 novembre (LAURENT Jean) : Association dynamique qui permet de se retrouver de façon hebdomadaire pour des activités telles que les jeux en société...

⇒ FLOWER le 6 novembre (CATHERIN Agnès) : De nombreuses activités sont organisées par une équipe jeune et motivée afin de récolter des fonds en faveur de l'aide aux familles (ex : achat de perruques...) ou pour l'AGIA du Centre Léon Bernard (consoles de jeux pour les enfants, disques durs...). Les bénéficiaires proviennent des activités notamment la marche qui regroupe 500 marcheurs mais aussi de dons. En projet l'achat d'un robot de téléprésence pour le CHU de Lyon Sud.

⇒ FNACA le 12 novembre (M. le maire) : Le président M. Burel a démissionné, à ce jour le nom de son successeur n'est toujours pas connu

⇒ L'arbre de vie le 26 novembre (CATHERIN Agnès) : A ce jour 43 adhérents (contre 38 l'année dernière), le bilan fait ressortir un petit excédent qui servira à acheter du matériel pour les adhérents. L'association aimerait louer la salle des fêtes pour organiser une activité complémentaire d'auto-massage.

⇒ J.S.P. (Jeunes sapeurs-pompiers) le 16 novembre (M. le maire) : Baptiste Bourmaud a intégré les jeunes sapeurs pompiers de Pont de Vaux et est très impliqué dans cette démarche. Il n'y avait pas eu de JSP depuis Victor. M. le maire rappelle que c'est une formation exigeante puisque les jeunes sont en cours tous les samedis. A ce jour il y a 22 jeunes sapeurs-pompiers en formation sur Pont-de-Vaux.

⇒ Comité de jumelage le 5 novembre (Jean Laurent, Christian Catherin) : Déplacement du Football Club de Manziat et de l'Essor Bresse Saône pour le centenaire du Club de Bad-Waldsee, 98 participants donc un besoin de 2 bus. L'Union Musicale de Manziat a accueilli une quarantaine d'allemands de la Stadtkapelle pour les 120 ans de l'Union Musicale. Fête du Lac à Bad-Waldsee. Reprise des cours d'allemand. Le club de tennis de Feillens a accueilli le club de tennis de Bad-Waldsee.

### **Point Communauté de Communes Bresse et Saône**

⇒ Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) : Monique BENOIT a participé à une visite d'une ferme bio à Viriat, du musée des Planons, et d'une chaufferie bois à Chatillon sur Chalaronne. La ferme utilise le principe de la méthanisation depuis 1 an, 350 hectares pour 130 vaches, ils revendent l'électricité mais souhaiterait récupérer la chaleur produite pour chauffer les porcs. Le 13 novembre une réunion de bilan de ces visites a eu lieu à Neuville les Dames au cours de laquelle la chambre d'agriculture est intervenue demandant aux élus de se positionner en tant que céréalier, éleveur, maraicher... souhaitant passer au bio et de trouver les leviers, freins et moyens pour y arriver.

### **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) Des devis ont été demandés à diverses entreprises pour la Route des Pinoux et la Rue des Grands Cours.

Les végétaux ont été plantés aujourd'hui sur la place du 19 mars 1962 et sur les 2 massifs au sud de la salle des fêtes. Des cotoneasters ont été plantés vers la butte du nouveau restaurant scolaire ainsi que des plantes grimpantes. J. LAURENT remercie Michel, Jean-Louis et Yvon pour leur présence.

L'entreprise De Gata a déplacé les arbres coté ouest du cimetière, s'en suivra en janvier l'installation des PAV semi enterrés et la réalisation du parking.

Les sapins ont été livrés ce matin, et les décors de Noël seront installés le 5 novembre à 8h30, l'entreprise Duclut viendra avec sa nacelle.

L'école privée a demandé un prêt pour des décorations de Noël, et est en contact avec J. LAURENT pour ce sujet.

Les élus ont procédé à une vérification de l'éclairage public.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Le 5 novembre, M. le maire, L. VOISIN, J. LAURENT, la directrice générale des services et N. VITRE du cabinet Merlin ont, à la demande de M. le maire, rencontré la police de l'eau, le département et l'agence de l'eau, afin de faire un point sur l'avenir. En effet, il sera nécessaire de faire un nouveau schéma directeur des eaux usées qui permettra de définir les priorités en matière d'assainissement. Une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre sera lancée début 2020. La police de l'eau a bien insisté sur le fait qu'il fallait effectuer les travaux qui avaient été désignés comme prioritaires par le schéma directeur et non des travaux à la marge.

Une rencontre avec les maraichers est organisée le 18 novembre afin d'échanger sur les sujets d'actualité touchant l'agriculture maraichère. M. le maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du collectif Manziaty-Transition Zéro-Phyto » ainsi que de la réponse qu'il a faite.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : Le 23 novembre a eu lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, moment très convivial où 1/3 des familles invitées étaient présentes. Le nouveau livret des associations 2020 leur a été distribué et une présentation de la commune leur a été faite. A noter de rajouter pour l'année prochaine, une présentation de nos commerces, artisans et professionnels de la santé.

Le bulletin municipal est en préparation, il sera distribué le week-end du 21/22 décembre et arrivera le 20 décembre en mairie pour la répartition. Il faudra y inclure un flyer pour le festival de l'humour qui aura lieu le 8 février 2020.

Les vœux du maire auront lieu le mercredi 8 janvier 2020 à 19h00.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH): A.CATHERIN s'est rendu au concert de la MARPA le 24 octobre, moment très convivial.

Le 29 octobre, a eu lieu une réunion d'information pour les cours informatiques, 11 personnes débutantes ont depuis débuté les cours.

N. CHAMBARD s'est rendu au conseil d'école accompagné de M. le maire, l'effectif est de 134 élèves. Il a été question de l'obligation de scolarité depuis l'âge de 3 ans révolus jusqu'aux 18 ans. Les évaluations CP CE1 en Français et Maths ont eu lieu en septembre et de nouveau en février. Pour l'instant et suite à la fermeture de la piscine, les CP n'ont pas pu avoir de cours (sur les 8 séances déjà 4 non faites). Les élèves de CM1/CM2 participent à un concert de la chorale Bouche à Oreille. Toutes les classes font partie de l'USEP et se retrouveront à Gorrevod et Manziat pour des rencontres. M. le maire en profite pour remercier les professeurs d'école présents à la cérémonie du 11 novembre et pour l'exercice de gendarmerie qui a eu lieu le 20 novembre.

Le comité consultatif des pompiers s'est réuni le 18 novembre. L'effectif est de 21 pompiers dont 18 opérationnels. Le parcours sportif aura lieu le 04 avril 2020 à Feillens. Les pompiers sont partis en voyage en Croatie, mais une équipe de permanence est restée sur Manziat. Lors des vœux du maire le 08 janvier, 6 pompiers recevront une médaille. Un renouvellement des tenues, ainsi que de la tenue de guêpe est en cours.

Pour les colis de Noël, 18 personnes sont actuellement en EPHAD et recevront prochainement la visite d'un de nos bénévoles et élus.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH): L'inauguration du restaurant scolaire a eu lieu le 26 octobre dernier.

Des devis de remplacement de l'éclairage de l'école et de l'ancienne cantine ont été demandés (210 points lumineux).

L'expert de notre assurance est passé le 25 novembre suite aux vol et dégradations du mois de mai au stade. Une réunion sur place a eu lieu le 12 novembre avec la société ATLANTIC et le maître d'œuvre F. Bernollin. Le but est de trouver la solution pour les douches la mieux adaptée en fonction

des contraintes de planning d'utilisation, d'implantation en zone inondable et de projet d'extension des vestiaires.

En 2014 une convention avec GRDF a fait été signée pour la mise à disposition d'emplacements pour la pose de relais de communication pour le déploiement du télérelevé des compteurs de gaz (coffret électrique et 1 ou 2 antennes radio), un technicien de GRDF est venu pour faire un état des lieux. Précision étant ici faite que ces antennes n'émettront aucune onde.

Le 26 novembre M. le maire, D. Catherin et la Directrice des Services ont rencontré Mme Vailloux et M. Paradis du Crédit Agricole afin de faire un point sur l'avancement des travaux du local. M. Paradis est revenu sur les points qui avaient été actés lors de la précédente réunion et notamment la prise en charge financière des travaux par le Crédit Agricole. Les montants des devis sont exorbitants par rapport à ceux annoncés à l'époque. M. le maire a fait part de son mécontentement précisant que des accords verbaux ont été pris et qu'il n'était absolument pas question de revenir dessus. Les représentants du Crédit Agricole vont prendre en compte ses données et une nouvelle rencontre sera programmée en début d'année. Depuis cette rencontre des échanges par mél ont eu lieu avec M. Paradis, notamment les plans d'implantation vus lors de la 1<sup>ère</sup> réunion.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

Concernant la déclaration de projet, suite à notre demande de modification de notre POS pour intégrer dans la zone d'activités de Lavy plusieurs parcelles à côté des bâtiments pompiers, l'enquête publique d'une durée d'un mois s'est achevée le 15 novembre. A noter que la majorité des personnes reçues ont confondu cette enquête publique d'extension de la zone d'activités et le projet de PLUi.

Le futur zonage PLUi, comme le règlement, repartira de zéro et la zone urbanisable sera probablement plus réduite que la précédente issue du POS. Puis à l'horizon 2050, l'objectif de l'Etat est le zéro artificialisation nette des sols. Il ne devrait alors plus exister de terrain urbanisable sans compensation d'un terrain à désartificialiser. L'augmentation de la population devra se faire sans extension de zone urbanisable, mais surtout par une densification de l'habitat et de l'utilisation des logements vacants.

La réunion du Comité de Pilotage du PLUI prévue le 26 novembre a reportée, et la réunion publique prévue le 19 décembre à Manziat est de ce fait reporté.

### **Informations diverses**

Le 20 novembre, un exercice grandeur nature « anti terroriste » était organisé à Manziat, regroupant plus d'une cinquantaine de gendarmes. Cette demi-journée s'est développée dans l'enceinte de l'école publique est s'est bien déroulée. M. le maire explique au combien il est important de réaliser ce type d'exercice car toutes les communes peuvent être confrontées à ce genre d'attaque.

Une procédure de distribution des pilules d'iode en cas d'incident nucléaire a été mise en place. Même si la commune ne se trouve pas dans le périmètre immédiat de la centrale du Bugey, il est nécessaire de mettre en place un système à appliquer en cas d'accident. Cette procédure vient compléter le Plan Communal de Sauvegarde (également mis à jour) et sera présentée aux agents, pompiers, et conseillers municipaux lors d'une réunion.

Les pompiers de Manziat interviendront les 29 novembre et 18 décembre au stade de foot pour une formation défibrillateur, M. le maire précise qu'il s'agit d'un devoir pour les dirigeants et entraîneurs d'être formés à sa manipulation, beaucoup d'arrêts cardiaques se produisent sur des stades.

M. le maire précise que la piscine de Pont de Vaux sera encore fermée jusqu'en janvier car des légionnelles ont été trouvées dans les eaux sanitaires chaudes et froides. Des travaux sont en cours et des traitements chimiques seront réalisés.

### **Questions diverses**

N. CHAMBARD et A. APPERT ont assisté S. SIMON pour un état des lieux aller et retour lors d'une location de la salle des fêtes. Des améliorations sont apporter pour simplifier certains postes, mais il faut rester vigilant et le temps passé par l'agent est nécessaire compte tenu de l'ensemble des éléments à voir.

S.BERNARD et A. COULON demandent s'il n'est pas possible que les états des lieux aient lieu le vendredi soir au lieu du samedi matin. La Directrice Générale des Services précise qu'un travail est actuellement en cours avec les agents en charge de la location et des états des lieux pour voir si la gestion du planning permettrait effectivement de ne plus avoir d'état des lieux le samedi matin.

(Séance levée à 23h00)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,